

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15  
En exercice : 13  
Présents : 12  
Votants : 12  
Pouvoirs : 0

Pour 12  
Contre /  
Abstention /

Date de convocation :  
21/02/2023  
Date d'affichage :  
06/03/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,  
Le vingt-sept février,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

**Etaient présents :**

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

**Absents-Excusés :**

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

**Délibération N°2023/02/016 : Cession de lots issus des parties d'une copropriété à Plan Peisey au profit de la société IDYLIM, dans le cadre d'un projet de rénovation du bâti existant**

Vu les articles L2121-29, L2241-1 et L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 13/01/2020 ;

Considérant la copropriété fait l'objet d'un permis de construire n°PC07319722M1022 ;

Considérant que les lots actuels ne sont plus occupés ;

Le maire expose en ce qui suit : la Commune de Peisey-Nancroix est propriétaire de plusieurs lots compris au sein d'une copropriété, sur la parcelle cadastrée ZC 194 et ZC 199. D'autre part, une régularisation semble nécessaire concernant la parcelle ZC 241, afin de l'intégrer au sein de la copropriété (ZC 196).

Il précise que les lots sont les suivants :

**Le lot n°105** est constitué au niveau -2, d'une réserve. Ce lot représente 48/10 000 (Quarante-huit dix millièmes) des parties communes générales.

**Lot n°124** est constitué au niveau 0, d'un local commercial comprenant une réserve, un atelier, un bureau, un WC. Ce lot représente 456/10 000 (Quatre cent cinquante-six dix millièmes) des parties communes générales.

**Lot n°119** est constitué, au niveau -1, d'un local comprenant un ensemble de trois réserves, un dégagement et un WC. Ce lot représente 96/10 000 (Quatre-vingt-seize dix millièmes des parties) communes générales.

Le tarif proposé pour la vente des différents lots a été fixé à 1 800 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 370 800,00 € (TROIS-CENT-SOIXANTE-DIX-MILLE HUIT-CENTS EUROS)

Parcelle	Lot n°	Surface	Lieudit	Localisation
ZC 194	105	42 m <sup>2</sup>	Les Blétières	Plan Peisey
ZC 241	N/A	4 m <sup>2</sup>	Les Blétières	Plan Peisey
ZC 199	119	82 m <sup>2</sup>	Les Blétières	Plan Peisey
ZC 199	124	78 m <sup>2</sup>	Les Blétières	Plan Peisey

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal aux fins de l'autoriser à céder les biens visés ci-dessus, correspondants à 206 mètres carrés.

**Après exposé et en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal**

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **APPROUVE** les cessions à la société IDYLIM, au prix de 1 800 € / m<sup>2</sup> soit pour les 206 m<sup>2</sup> un montant total de 370 800,00 € (TROIS-CENT-SOIXANTE-DIX-MILLE HUIT-CENTS EUROS) ;
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer au nom de la commune, tous les actes et documents nécessaires auprès d'un notaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Pour Copie Conforme :  
Le Maire,  
Guillaume VILLIBORD

